

Compte-rendu de la séance du 13 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre à 12h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE et Samira BERMOND et, Messieurs Philippe PATRY, et David BERNARD

Etaient absents : Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Monsieur Pascal KEINBORG qui avait donné procuration à Monsieur Philippe BERRARD, Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération modificative financière pour des ajustements de crédits.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Projet d'effacement du pont submersible de Barjol : résultat de la consultation publique

Pour rappel, une consultation publique s'est déroulée du 14 octobre au 13 novembre 2024 afin de recueillir l'avis de la population de Montjoux sur le projet d'effacement du « Gué de Barjol », pont submersible communal sur le Lez entre Barjol et le Vieux Village.

Le dépouillement a eu lieu à 12h ce mercredi 13 novembre, dès la fermeture du scrutin.

Le résultat est le suivant :

- 131 votants
- 78 voix contre
- 51 voix pour
- 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul

Conformément à l'engagement pris, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

PREND ACTE du résultat de la consultation exprimant une majorité de voix contre le projet
S'OPPOSE à la réalisation des travaux d'effacement du pont submersible de Barjol
INFORME de cette décision le SMBVL en charge de la compétence des travaux en rivière
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Décision Modificative n° 4 - Budget Communal

Le Conseil municipal de la commune de Montjoux,
Sur le rapport et la proposition du Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57
Vu la délibération n° 19 du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024;
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal,

Délibère et adopte la Décision Modificative n° 4 sur le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits	Baisse des Crédits	Hausse des Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre 23 Article 231 3	- 26 640 € - 26 640 €			
Chapitre 21 Article 213 5		+ 26 640 € + 26 640 €		

Séance levée à 12h50